



#### **Koesio Data Solutions**

#### Intégration de solutions de gestion - 3 pôles de compétences

- Sage Centre de compétence : Sage 100, FRP 1000 et Paie
- Microsoft BI Gold certified : Décisionnel SQL, Azure, Power BI
- Salesforce Consulting Partner: CRM & Marketing Cloud

**Expertise**: pure-player, add in métiers, connecteurs

**Personnalisation** : projet sur mesure, développements spécifiques

**Proximité** géographique et relationnelle

Hotline réactive









+ de 2500 clients



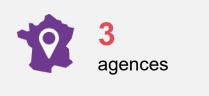






## Koesio Data Solutions Ouest









#### Pôles de compétences



- Gestion: Sage 100, FRP 1000
- Paie: Sage Paie, Silae, Lucca
- **BI**: Microsoft BI, SQL Power BI Azure Data Factory
- Salesforce CRM
- Offres complémentaires et inter connectées DAF, DSI, DCOM
- Solutions cloud-native en BI, CRM et SIRH
- Equipe de dev. interne

#### Directeur de région



Arnaud **Lory** 



Aurélie Simon (Nantes)



Patrice Merrien (Nantes)



Pablo Rabouin (Nantes)



Loïc Racault (Angers)

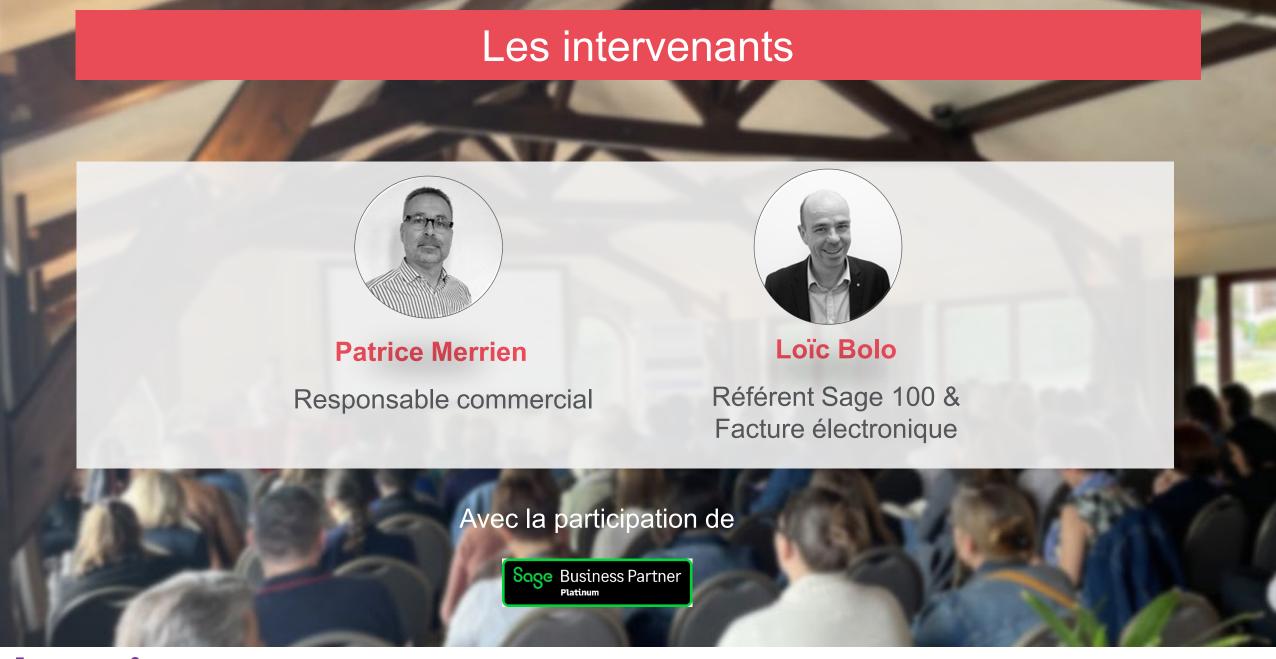


Laëtitia Pinier (Angers)

# L'équipe commerciale







### Sommaire

- Contexte et enjeux
- Calendrier
- Les acteurs et les circuits de factures
- Le E-Invoicing
- Le E-Reporting
- L'impact de la réforme sur votre organisation
- Comment Sage vous accompagne

# Rappel du contexte

Ordonnance du 15 septembre 2021. En résumé :



- Obligation pour toutes les entreprises d'accepter des factures électroniques à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Obligation d'émettre des factures électroniques pour toutes les entreprises au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Les factures électroniques devront être signées avec une signature avancée au sens du règlement elDAS
- Des amendes pour les émetteurs et les plateformes sont désormais mises en place
- De nouveaux acteurs : Opérateurs de Dématérialisation (OD) et Plateformes (PDP) et le Portail Public de facturation (PPF)

Ordonnance n° 2021-1190 du 15 septembre 2021 relative à la généralisation de la facturation électronique

# L'essentiel sur la réforme de la facture électronique

Une **réforme fiscale** pour renforcer la prévention et la lutte contre la fraude à la TVA

Un calendrier d'application en plusieurs étapes selon les types d'entreprises.

De nouveaux formats de factures obligatoires et un format PDF toléré (temporairement) sur le portail public

De nouveaux circuits obligatoires de circulation des factures avec de nouveaux acteurs

Le **e-invoicing** permet le dépôt, la transmission et le suivi des factures B2B et B2G.

Il entre s'applique entre deux entités soumises à la déclaration de TVA

Le e-reporting concerne les transactions « B2C », « B2B internationale » et « encaissement de prestations de services » (données nécessaires au pré-remplissage de la déclaration de la TVA).



# La Facture Electronique :

#### C'est:

- Une facture émise, transmise et reçue au format électronique
- Qui contient des données structurées
- Selon les formats standards (Factur-X le plus communément retenu, UBL et CII)

#### Ce n'est pas

- Une facture papier
- Un pdf simple ou une image
- Un document généré par un logiciel et envoyé par mail

# Rappel des mentions obligatoires







- •
- Numéro unique de facture
- Numéro de facture rectifiée
- Catégorie opérations (LB/PS/LBPS)
- Mention « auto-liquidation »
- Lieu de livraison des prestations
- N° de SIREN et Code Pays facture et livraison
- Ventilation de la TVA

FIGURER SUR LES FACTURES ELECTRONIQUES AU SENS DE L'ARTICLE 289	DEMARRAGE	CIBLE
BIS du CGI		
Numéro unique d'identification délivré conformément à l'article D 123-235		
du code de commerce (SIREN) – assujetti	X	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général		
des impôts (n°TVA intracommunautaire) – assujetti	X	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général		
des impôts (n°TVA intracommunautaire) – représentant fiscal de l'assujetti	X	
Pays – assujetti	X	
Numéro unique d'identification délivré conformément à l'article D 123-235		
du code de commerce (SIREN) – client	X	
Numéro individuel d'identification prévu à l'article 286 ter du Code général		
des impôts (n°TVA intracommunautaire) – client	X	
Pays – client	x	
Mention catégorie de l'opération : livraison de biens (LB) / prestation de		
services (PS) /double (LBPS)	x	
Date d'émission de la facture	x	
Numéro unique de la facture	X	
Numéro de la facture rectifiée en cas d'émission d'une facture rectificative	x	
Option pour le paiement de la taxe d'après les débits	x	
Total hors taxe par taux d'imposition de la taxe	x	
Montant de la taxe correspondante par taux d'imposition	X	
Taux de TVA applicable (à différencier si multiples)	×	
Somme totale à payer HT	x	
Montant de la taxe à payer	x	
En cas d'exonération, la référence à la disposition légale	x	
Code/désignation devise de la facture	x	
Mention « autofacturation »	x	
Référence à un régime particulier visé à l'article 242 nonies A I 15° et suivants	x	
Mention « Autoliquidation »	x	
Date de la livraison du bien ou de la fin d'exécution de la prestation	x	
Date de l'acompte versé si elle est différente de la date d'émission de la		
facture	×	
Minoration de prix (rabais, remises, ristournes)	^	×
Dénomination précise du bien livré ou du service rendu		×
Quantité de biens livrés ou de services rendus		×
Prix hors taxe de chaque bien livré ou service rendu		×
Adresse de livraison /de réalisation du service (a minima pays), si différente de		^
Adresse de livraison /de realisation du service (a minima pays), si differente de l'adresse du client		×
Date d'émission de la facture rectifiée en cas d'émission de facture		^
Date d'emission de la facture rectifiée en cas d'emission de facture rectificative		×
Mention d'escompte		
mention d'escompté		×

# Nouveau calendrier provisoire

#### Le calendrier



**Date non déterminée**: si vous êtes assujetti unique à la TVA ou utilisateurs de Chorus Pro Vous pouvez être concerné par une anticipation si vous êtes dépendant de donneur d'ordre ou de politique de groupe.



#### Acteurs



2 obligations : E-Invoicing et E-Reporting



Gère l'annuaire centralisé des destinataires et des PDP rattachés à chacun Gratuit en utilisation manuelle



Listing officiel Automne 2023 Payant avec différentes offres



A partir de T4 2023 Gratuit / payant selon éditeurs et niveau de service



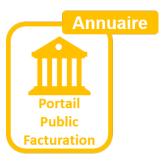
Valider la compatibilité avec la facture électronique

/!\ pour le moment l'E-Reporting n'est pas validé par les solutions du marché

#### Acteurs



- Obligation d'accepter des factures électroniques, sur la plateforme publique ou sur une plateforme partenaire dès l'entrée en vigueur de la loi
- Obligation d'émettre au plus tard le Soit via la plateforme publique, soit via une plateforme partenaire à partir de (?...)



- PPF : Gère l'annuaire centralisé des destinataires.
- Transmet les « données de TVA » à la DGFIP. (E-Reporting)
- Permet le service minimum en envoi et réception. (E-Invoicing)
- Permet la gestion des statuts

#### Acteurs



- PDP : Assure le dépôt des factures et la réception sur la PPF ou autre PDP
- Garantit la conformité et l'interopérabilité des échanges
- Envoie le « flux TVA » à la PPF pour la DGFIP



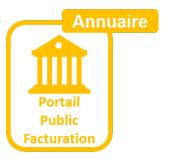
• OD : assure le dépôt en masse sans modifications, ni vérifications vers la PFN ou la PDP de l'émetteur. Ne pourra pas transmettre directement à la PDP réceptrice ni le flux de données pour l'éadministration



Générer des documents à la norme EN16931 (Factur- X)

# Ce qui a été acté et validé

# La plateforme publique



La plateforme de tests du Portail Public de Facturation courant 2024

- La plateforme publique (ex Chorus-Pro) s'appelle désormais Portail Public de Facturation (PPF). Elle pourra être la plateforme d'échange (gratuite) choisie par les entreprises.
- Elle concentrera les flux à destination de l'administration fiscale. Le portail public de facturation proposera un annuaire centralisé contenant les informations nécessaires au routage des factures à destination des entreprises.
- Le portail public de facturation accepte les formats du socle minimal (UBL / Factur-X, Un/Cefact CII).
- Le PPF proposera l'archivage des factures (c'est à dire le stockage avec valeur probante 10 ans), si elle est la plateforme émettrice de la facture.
- Le dépôt manuel des factures au format PDF simple sera possible pendant une phase transitoire.

# Ce qui a été acté et validé

#### Les PDP



Une page d'information dédiée et la liste des PDP sur Impots.gouv.fr

- Les plateformes privées s'appellent désormais Plateformes de dématérialisation partenaire (PDP)
- Elles assurent TOUTES les fonctionnalités prévues par la réforme : émission et transmission des factures électroniques à destination du client, transmission des données de factures, de transactions et de paiement à l'administration.
- Elles seront immatriculées pour 3 ans et auditées régulièrement (ouverture du service d'immatriculation 09/23)
- Elles doivent garantir l'interopérabilité avec le PPF et au moins 1 autre PDP
- Elles doivent respecter les standards de sécurité : ISO 27001, SECNUMCLOUD, RGPD...
- Elles pourront gérer d'autres formats que les formats du socle, selon les besoins de leurs clients (Edifact...)



# Ce qui a été acté et validé

# Les opérateurs de dématérialisation



- Ce sont des prestataires offrants des services de Transports fes flux et /ou dématérialisation des factures (en EDI ou via API) : les OD
- Ce sont des intermédiaires entre les entreprises et les plateformes
- Ils ne remplacent pas les plateformes privées
- Ils transportent et/ou dématérialisent les factures à destination ou en provenance des Plateformes privées ou du Portail Public de Facturation

# Zoom sur le eReporting

#### Les différents flux eReporting

 Qui / Quand ? Obligation calquée sur le calendrier de l'émission des factures électroniques (Grandes entreprises 07/2024, ETI 01/2025, TPE & PME 01/2026)

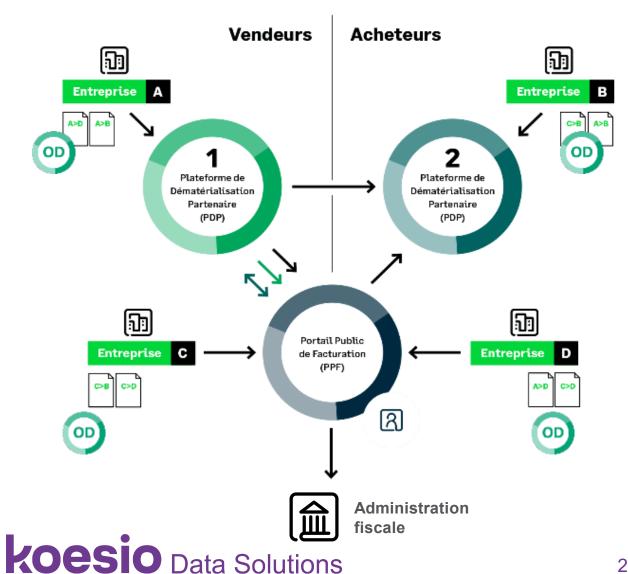
#### Quoi ? Quels Flux

- En cas de transaction B2B internationale (factures envoyées ou reçues, hors importation de biens)
- En cas de transaction B2C (factures, Z caisse, transaction hors factures)
- Encaissement (concerne l'encaissement relative aux factures de prestation de service dont la TVA est collectée à l'encaissement)

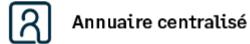
#### Comment?

- Des flux dédiés pour chaque type de transaction
- La plateforme d'émission (PPF ou PDP) concentre et transmet les flux à destination de l'administration fiscale

## Circuits des factures et différents acteurs





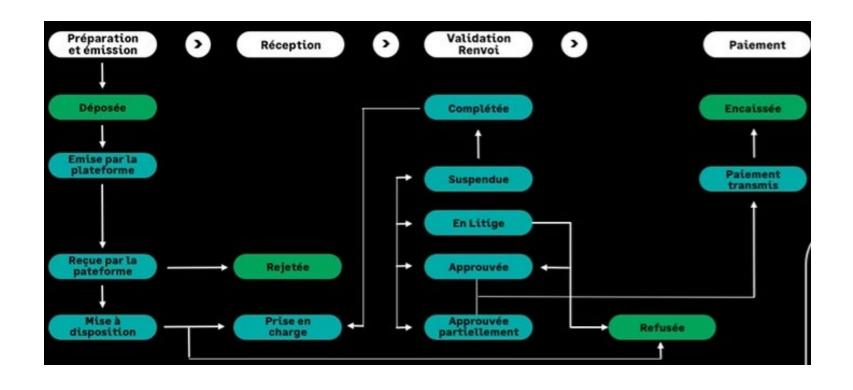


Transmission des factures

Transmission des données extraites des factures

Accès annuaire

# Le cycle de vie des factures et les statuts







## Flux des factures d'achats

Flux	Domaines	Gescom	Compta / Démat		
	Produit	Tous	Comptabilité	ACS / SFD Hors Sage X3	
Flux 2	E-invoicing B2B	<b>✓</b>	<b>✓</b>	✓	
Flux 6	Cycle de vie hors " Paiement transmis" : ex "Approuvé", Refusé	<b>✓</b>	<b>✓</b>	<b>✓</b>	
Flux 6	Emission Cycle de vie "Paiement transmis" via Moyens de Paiement		<b>✓</b>		
Flux 10.1	Emission E-reporting B2B international - Achats intra		<b>✓</b>	24	



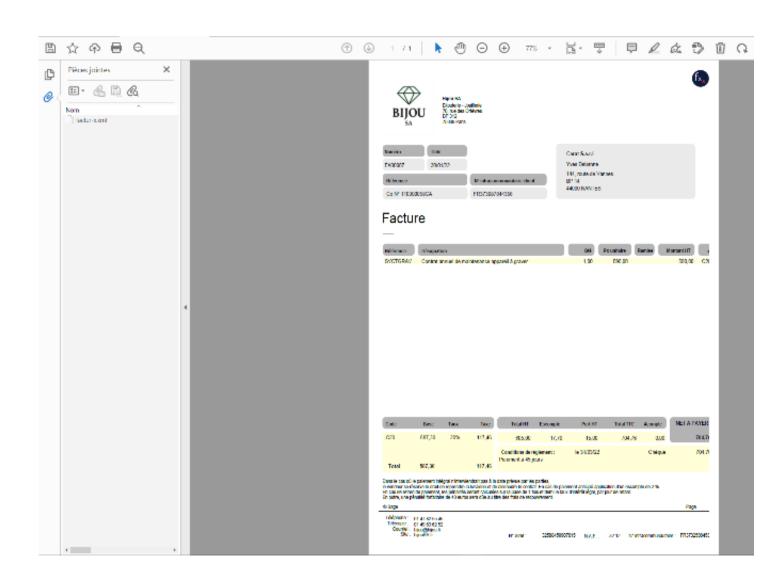
# Flux des factures de ventes

Flux	Domaines	Gestion commerciale	Comptabilité	Canal de communication
Flux 2	E-invoicing B2B assujetti et B2G	<b>✓</b>		Flux 2 + Notification mail
Flux 6	Cycle de vie hors "Encaissée": ex "Approuvé ", « Refusé",	<b>✓</b>		
Flux 6	Cycle de vie "Encaissée"		<b>✓</b>	
Flux 8	E-reporting : B2B international - Format Facture	<b>✓</b>		Flux 8 + Facture mail / impression
Flux 9	E-reporting : B2C - Format Facture	<b>✓</b>		Flux 9 + Facture mail / impression



#### Zoom sur Factur-X

- Format retenu par Sage pour les logiciels Sage 100 et Sage FRP 1000
- Un standard Franco-Allemand documenté en libre accès https://fnfe-mpe.org/factur-x/
- Une facture PDF/A3 dite mixte (hybride) lisible à l'oeil humain
- Des données structurées (XML) en pièce jointe du PDF
- Un logo dédié par profil

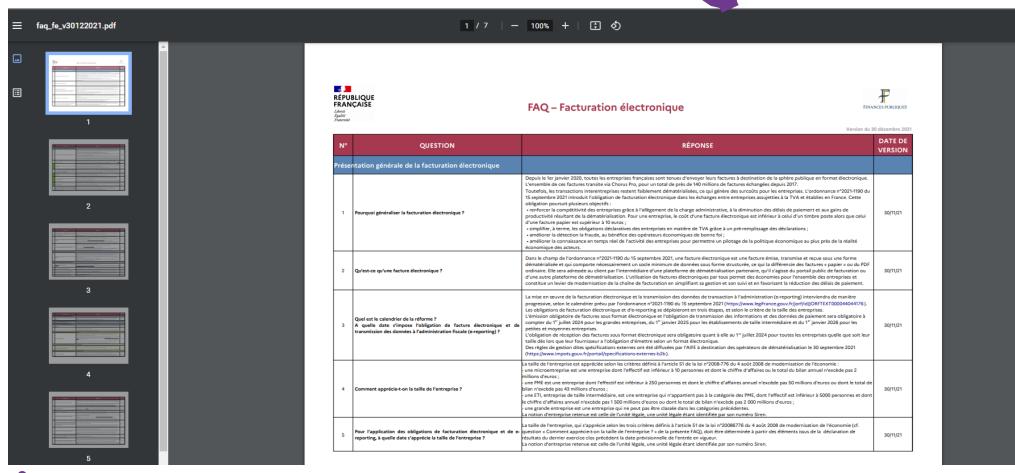




# FAQ la facturation électronique

Disponible en ligne :

Je consulte la FAQ du gouvernement





# Les avantages de la réforme pour les entreprises



- Réduction des coûts de traitement des factures tout au long de la chaine Sécurisation de celle-ci et des intervenants du cycle
- Réduction de la charge administrative sur les processus de gestion de la fiscalité
- Automatisation et rationalisation des processus de facturation
- 4 Meilleur accès et suivi des processus de facturation
- 5 Amélioration de la relation commerciale

# Ce qu'il faut faire dès maintenant dans votre organisation

- Nommer un référent, un "sachant" « facture électronique »
- Inventorier et moderniser les solutions de gestion / comptabilité / facturation de votre entreprise
- Organiser votre activité pour que la collecte de la TVA (en particulier sur les encaissements) soit fluide et automatisée
- Anticiper les modifications de votre organisation pour répondre aux nouveaux usages : nouveau cycle de vie des factures, statuts, gestion des règlements...
- Evaluer l'intérêt d'utiliser la Plateforme Publique de Facturation ou une Plateforme de Dématérialisation Partenaire
- Veiller à la formation sur la facture électronique des collaborateurs comptables de l'entreprise
- Échanger avec votre conseil financier
- Connaitre les publications de l'administration fiscale FAQ & site gouv.fr

Koesio Data Solutions intervient pour mettre en place ces actions



# Ce qu'il faut faire dès maintenant dans votre SI



- Actualiser les informations des fiches tiers (Siret, Pays, adresse, n° TVA intracommunautaire...)
- Privilégier l'envoi de factures digitales (plus de papier) et habituer vos clients
- Veiller à la bonne application des mentions légales sur les factures (voir <u>BOFIP1</u> & <u>BOFIP2</u>...)
- Organiser les flux de gestion des achats selon la nature des factures d'achats (factures frais généraux VS achats stocks)
- Favoriser l'automatisation de l'enregistrement des factures d'achats en comptabilité
   (OCR, IA) et du rapprochement des factures (achats stockés) avec leurs bons de commandes, bon de livraisons ou réception...

Koesio Data Solutions intervient pour mettre en place ces actions

## Aujourd'hui

#### **Demain**

Factures à lecture humaine (papier, PDF, email)



Facture à lecture machine (EDI,API)

Comptabilité périodique / cyclique



Comptabilité en continu / temps réel





Comptabilité automatisée





Comptabilité connectée/en réseau





Workflow automatisé inter entreprise





Comptabilité intelligente





Plateforme data & API + écosystème d'apps





Comptabilité éthique et responsable

Produits cloud-connectés



Expérience hybride / digitale





# Stratégie de Sage sur la Facture électronique



# Stratégie Facture électronique



#### **Solutions Sage**

#### Compatibilité interne

- Sage 50 / GE / Batigest / 100 / 1000 / X3 / Active / Intacct
- Emission / Réception facture

#### **Plateforme OD Sage**

#### Compatibilité worflow externe

- Connexion à la PPF
- Conversion / transmission bidirectionnelle des factures
- Transmission du eReporting
- Gestion des cycles de vie / statuts des factures obligatoires
- Accès à l'annuaire public

#### **Plateforme PDP Sage**

#### Plateforme privée certifiée

- Interopérabilité vs autres plateformes privées
- Stockage / Signature / Archivage
   légal des factures
- Support multi formats
- Certification / audit sécurité
   (ISO27001, SecNumCloud)
- Couverture étendue des use cases : entreprises non-Sage / non-TVA, transactions internationales B2B / B2C.
- Accès à l'annuaire public

Gestion des cycles de vie / statuts des factures complémentaires

#### **Sage Network**

#### Compatibilité worflow externe

- Connexion à la PPF
- Conversion / transmission bidirectionnelle des factures
- Transmission du eReporting
- Gestion des cycles de vie / statuts des factures obligatoires
- Accès à l'annuaire public



## Comment Sage vous accompagne



- Les offres de Sage proposeront l'émission de factures au format Factur-X tout en préservant les formats préexistants tels que Edifact et la réception des données structurées en vue de l'imputation comptable
- Sage e-facture n'est pas la solution de transport retenue
- Sage travaille avec plusieurs ISV (Partenaire métier, AKAO) pour l'acquisition des factures fournisseurs et la transformation en écritures comptables
- Concernant les Plateformes de Dématérialisation Partenaires, Sage privilégie l'ouverture pour garantir la continuité des process de dématérialisation de nos clients.

#### Les produits concernés par la réforme

- Sage 50
- Sage Batigest Connect
- Sage Génération Experts
- Sage 100
- Sage FRP 1000
- Sage X3 V12

Koesio Data Solutions intervient pour mettre en place ces actions



# Quelques nouveaux champs dans Sage



champs	nouveaux	, exemples	
Objet	Sage 100	FRP 1000	
	Assujettissement	Catégorie de FE Nouvelle valeur entité	
Tiers	Type entité Contrôle émission B2G		Extension à tout le SI
	Code Service	Code Service	Faciliter l'utilisation
	Régime TVA	Régime TVA	Minimiser les impacts sur les
Paramétrage général	Mention d'exonération	Code motif pour les frais	process existants  Evolution cas métiers
	Option débit	Option débit	
Facture	Flux fiscal	Type de profil	
	Banque	Cadre de facturation	

# Roadmap facture électronique



#### Septembre 2023

- FRP 1000 V11
- Sage 100 V10

#### 1 Anticipation

- Outils de conformité
- API SIRENE et VIES
- Attributs et paramétrages

#### 2024

- FRP 1000 Patch
- Sage 100 Auto update

# Test-Phase pilote Mode test autonome

- Connexion Sage Network
- Service asynchrone et notifications
- Synchro annuaire PPF
- Assistant de déploiement
- Emission / Réception e-invoicing
- · Cycle de vie
- Banette de réception

#### • FRP 1000 Patch

Sage 100 Auto update

#### 3 Exploitation

- Génération automatique des écritures
- Rapprochement des documents de vente
- Ouverture PDP
- Cas métiers complémentaires

2025

- Services complémentaires
- Cohérence ereporting/ TVA
- Flux complémentaires (z de caisse)
- Régularisation ereporting
- Synchro post restauration BDD



## Outils de mise en conformité SAGE 1000 & 100



Contrôle des données obligatoires



Fiabiliser la nature de flux et cas métier associé



Sécuriser la capacité de facturation émise/reçue



Actions correctives



Outils pérennes et évolutifs

- Mise en place de la facture
- Après chaque importation, création des fiches tiers, paramétrage, articles... pour assurer le transfert des flux
- Evolution des contrôles, avec la PPF, PDP et législation





